

Séance du 20 septembre 2005

Le vingt septembre 2005 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 7 septembre 2005, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gérard BORDES Maire.

Présents : Gérard BORDES – Gilbert BOBIN – Jeannine MOINE – Jackie CHATELAIN – Isabelle BOISSOL –
– Noëlle BUREAU– René LECURU — Alain VAILLANT–. Muguette COMIEN - Dominique BOUCLY-
Pierre LANGLET

Absents excusés :- Chantal VANNITSEN donne pouvoir à René LECURU.

Isabelle BOISSOL a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- *Etude pré-opérationnelle d'habitat sur la commune de Vauxbuin (proposition de la communauté d'agglomération)*
- *Approbation des statuts modifiés de la communauté d'agglomération du Soissonnais*
- *Archives de la commune : compte rendu de David Desfontaine*
- *Renouvellement du contrat de David pour une durée de 6 mois*
- *Désignation d'un membre du conseil municipal au CCAS*
- *Règlement du cimetière (collecte des réflexions des membres de la commission de travaux)*
- *Modification du contrat ci-rma*
- *Prime de fin d'année (délibération du 15/04/1987 suivant le décret n°83/16 du 13 janvier 1983) octroyée aux contractuels.*
- *questions diverses : projet de classe de découverte pour les GS/CP; demande de Mr le Directeur de l'école pour le renouvellement du matériel informatique ; boules à facettes, expo déviation.*

le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur BOURLET Fabrice, il suivait les opérations USEDADA de la commune.

ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'HABITAT SUR LA COMMUNE DE VAUXBUIN

Lors de son dernier Conseil Municipal en date du 16 juin 2005, le conseil municipal de Vauxbuin a posé le principe d'étudier la réalisation d'un projet comportant la réalisation de logements locatifs aidés sur un terrain communal situé derrière l'école.

Ce projet est l'occasion pour la Commune de réfléchir aux possibilités de concilier un développement cohérent de l'habitat et une protection du cadre de vie. La communauté d'Agglomération du Soissonnais a proposé de réaliser une étude permettant d'aider la Commune dans ses choix de développement futur.

Ce travail est l'occasion de faire des propositions pour permettre un développement structuré et équilibré de Vauxbuin. En effet, la Commune doit faire face à plusieurs enjeux : diversifier son habitat conformément au PLH, maintenir à minima sa population, s'adapter à la proximité de Soissons et permettre la préservation de ses espaces agricoles et naturels. Le contexte particulier de Vauxbuin, entre ville et campagne, devra nécessairement être pris en compte dans les futurs projets de développement liés à l'habitat.

La Commune de Vauxbuin sollicite l'aide technique et financière de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais afin de réaliser une étude préalable à la construction de ces nouveaux logements.

La communauté d'Agglomération du Soissonnais souhaite confier une mission d'étude et de conseil en matière architecturale et paysagère à un bureau d'études ou à un architecte-paysagiste spécialisé. Cette réflexion d'ensemble doit permettre de définir et de concevoir le développement de l'habitat sur la commune : contexte historique et architectural (typologie du bâti....), structuration urbaine, potentialités de développement de l'habitat (programmation qualitative et quantitative des projets habitat..), accessibilité et entrée de ville, aspects paysagers....

Le Conseil Municipal

- APPROBATION DE LA REALISATION D'UNE ETUDE GLOBALE PORTANT SUR LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT SUR LA COMMUNE,
- SOLLICITE l'aide de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais
 - AUTORISE le Maire à signer les différentes pièces rendues nécessaires par la réalisation de cette étude.

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS

Le Maire présente à l'assemblée les statuts modifiés de la communauté d'agglomération du Soissonnais.
Le Conseil Municipal, après avoir étudié les dits statuts et entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

d'approuver au titre des compétences optionnelles :

GENS DU VOYAGE : pilotage de l'étude globale d'implantation des aires d'accueil, construction, gestion et entretien de l'aire temporaire de grand rassemblement ; aide à la sédentarisation (orientation vers les logements aidés ou adaptés) et suivi de l'accompagnement social (scolarisation..) ; aménagement, entretien et gestion des aires permanentes d'accueil, sous réserve que la communauté d'agglomération puisse acheter le terrain à la commune, une fois les droits de recours purgés (achat réalisé, obtention du permis de construire.. ;etc...)

AERODROME : étude d'implantation, étude de faisabilité, acquisition des terrains, Aménagement, gestion....

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10 | 2 | |

débat du conseil:

Sur les gens du voyage :

Mme Bureau demande la différence entre les aires permanentes et aires temporaires ?

Le Maire signale que c'est une obligation de trouver une aire de grand stationnement pour les gens du voyage, il précise qu'il y a deux aires sauvages qui sont occupées par des gens du voyage sédentaires à CROUY et St VAAST et la communauté d'agglomération recherche deux terrains différents pour les y installer.

Mme Bureau ajoute aussi que c'est un réel problème pour la crise, car les gens du voyage stationnés près de Bricorama, font des ponts avec des caddies pour traverser celle-ci, qu'ils n'ont pas de sanitaires...

Tous ces problèmes prouvent bien la nécessité d'implanter des terrains d'accueils qui permettraient de les cadrer et de faire intervenir les forces de l'ordre dans le cas de stationnements sauvages.

Sur les zones du plateau : *Mme Bureau demande si le terrain de l'aérodrome va être acheté à la ville de Soissons au bénéfice de la communauté. le Maire précise que c'est probable et que l'idée d'implanter un aérodrome à mi distance entre Château-thierry et Soissons avait été proposé par Mr Rossi alors député.*

Il informe le conseil que la 1^{er} zone du plateau est finie mais vide, la 2^{ème} zone est en cours d'aménagement, et que la 3^{ème} zone serait l'aérodrome. Mr Langlet précise qu'avant d'entamer la 3^{ème} tranche, il faudrait déjà remplir la 1^{ère} pour rentrer dans les frais.

Sur la modification des statuts du CAS : *Mme Bureau signale que l'article 4 des statuts de la CAS a été rajouté, car auparavant il existait 14 articles et maintenant il en existe 15.*

Mr Langlet précise qu'il n'est pas étonné de cet article concernant le balayage de la voirie puisque c'est une compétence du SIVOM qui est maintenant rattaché à la communauté d'Agglomération. Chaque commune ayant le choix d'utiliser ou pas ce service.

ARCHIVES DE LA COMMUNE (compte rendu du travail effectué par David)

M. BORDES lève la séance pour donner la parole à David afin d'exposer son travail effectué à la commune :

Monsieur le maire,

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Dans le cadre du CES, se terminant le 15 octobre, que votre commune m'a accordé, il est temps de faire un bilan de mon activité.

Les tâches en cours sont les suivantes :

- le tri des documents :
 - Remise en ordre des dossiers déjà existants. (avant 1937)
 - Création de dossiers, sous-dossiers, ...
- les documents à supprimer :
 - Conserver la cohérence des dossiers.
 - Vérifier dans les tableaux de tri des archives.
 - Remplir les bordereaux d'élimination.
- le cimetière :
 - Retrouver la correspondance entre le numéro de concession et le numéro de plan.
 - Retrouver les inhumés.
 - Saisie informatique.
- l'élaboration d'un plan général de rangement.
- le rangement et l'identification des boîtes d'archives.
- la saisie informatique du plan et de l'inventaire des documents.

Au fur et à mesure que je progresse se présentent de nouvelles nécessités qui font intervenir les décisions du conseil municipal.

Dans un premier temps, le versement aux Archives départementales doit être approuvé. La loi du 21 décembre 1970 stipule que les communes de moins de 2000 habitants doivent, sauf dérogation, déposer les archives communales anciennes, c'est à dire :

- L'état civil de plus de 150 ans.
- Les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en usage depuis 30 ans.
- Les autres documents de plus de 100 ans.

Outre l'aspect réglementaire, il est logique de déposer aussi les documents antérieurs à 1937. En effet ces pièces sont classées avec les documents de plus de 100 ans et on doit faire en sorte de conserver l'unité des dossiers. Pour l'état civil on peut aussi confier les registres de plus de 100 ans qui risqueront ainsi moins de dégradations, Les Archives départementales donnent des conditions de conservation et de consultation bien adaptées.

Les archives qui doivent être conservées sont celles produites par ou pour la commune. Certes, pour avoir des dossiers cohérents, on conserve aussi certaines pièces, mais le reste, avec l'accord des Archives départementales, peut être détruit. Ces documents sont des doubles car ils existent déjà dans les services qui les ont créés.

Pour faciliter la recherche d'un document il faut choisir un plan de rangement. Le classement officiel des archives communales, défini par l'arrêté du 31 décembre 1926 n'est pas des plus pratique devant l'accroissement du genre et du nombre des documents. C'est pour quoi on peut choisir un plan reflétant les domaines d'action administrative de la commune. Par exemple :

- 1- administration générale.
- 2- Affaires scolaires et périscolaires.
- 3- Action sociale.
- 4- Action socio-culturelle et associations.
- 5- Urbanisme, affaires foncières et économiques.
- 6- Equipement communaux et travaux.
- 7- Vie municipale.
- 8- Gestion des finances communales.
- 9- Gestion des moyens humains et matériels de la commune.
- 0- Intercommunalité.

Le travail à effectuer et encore important : terminer les tâches en cours et notamment établir un classement définitif avec la création d'un outils informatique permettant de trouver aisément le document et d'avoir les renseignements le concernant. La partie finale consistera à organiser et à ranger les boîtes d'archives sur les rayonnages.

Il est maintenant évident que tout cela ne sera pas terminé à échéance de mon contrat le 15 octobre. Il appartient donc à l'assemblée communale de décider de la suite à donner à mon action.

Le Maire et les conseillers remercient David et reprennent la séance

M. Bordes demande au conseil municipal de verser les documents aux archives départementales. Il précise que c'est une sécurité de placer les archives de la commune aux services des archives départementales, « je reçois régulièrement des demandes de personnes qui souhaitent consulter les archives, et nous n'avons pas de place réservée pour les consultations et pas de temps suffisant pour surveiller ; c'est un risque de voir disparaître des pages des registres ».

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 12 | | |

Mme Bureau demande la nature des archives qui vont être versées au service des archives départementales.

Le Maire précise que les archives versées seront les registres d'état civil, documents antérieurs de plus de 100 ans et registres du conseil municipal. (le détail des archives versées fera l'objet d'un inventaire)

Mr Langlet ajoute que le travail de David consiste à faire un tri dans ces archives afin de définir ce qui est à détruire et à conserver. De plus, il faut renouveler son contrat car son travail est d'une grande utilité pour la commune. Il ajoute aussi que des archives ont déjà été versées et que des Mormons sont venus microfilmer les registres d'état civil.

Le Maire précise que David fait son travail avec sérieux, est toujours ponctuel et régulier et demande donc au conseil municipal de renouveler son contrat, de plus, il y a encore tout un volet à traiter : la partie historique du village.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CES

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour renouveler le contrat de David Desfontaine pour 6 mois.

MODIFICATION DU CONTRAT CI-RMA

Le contrat CI-RMA a été résilié pour les raisons suivantes : absences injustifiées et fausse déclaration d'accident de travail.

Le Maire demande de reconduire le contrat avec une autre personne soit par un contrat d'avenir de 20 h par semaine ou un contrat d'apprentissage CAE, il propose de prendre une femme, en outre il précise que le poste est ouvert aussi bien à une femme qu'à un homme.

A l'unanimité le conseil donne son accord pour reprendre une personne sous contrat.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Mr BOBIN se propose pour la place, à l'unanimité le conseil municipal accepte sa candidature.

REGLEMENT DU CIMETIERE (collecte des réflexions des membres de la commission de travaux)

Le maire fait lecture d'un règlement type qu'il a adapté à Vauxbuin, il rappelle qu'il est nécessaire d'établir un règlement sur le fonctionnement du cimetière et de l'afficher dans ce dernier.

Le caveau communal est remis en état par mesure de sécurité et pour être opérationnel en cas de force majeure.

Mme Bureau a relevé l'article 16 : entretien des sépultures

Mr Bordes a remarqué que certaines tombes étaient laissées à l'abandon. Au delà de quinze années, si les tombes sont abandonnées, la commune peut reprendre l'emplacement. Il propose de rajouter un article dans le règlement (modèle fournit lors de la dernière réunion de travaux) aux sujets des pompes funèbres qui doivent se présenter en mairie pour toutes interventions dans le cimetière.

Mr Langlet soulève le problème de confusion qu'il peut y avoir sur l'achat d'une concession sans qu'il y ait de caveau de réaliser immédiatement. A ce sujet, il faut savoir que l'achat d'une concession n'est pas l'achat d'un terrain, mais le droit à un emplacement dans le cimetière.

Mme Comien précise qu'il y a toujours des véhicules qui tournent, le Maire conseille de relever les numéros d'immatriculation et d'informer la gendarmerie.

Le règlement définitif sera présenté au prochain conseil.

PRIME DE FIN D'ANNEE

Par délibération en date du 10 avril 1987, et suivant le décret N° 83/16 du 13 janvier 1983, le conseil municipal a décidé de budgétiser une prime correspondant à un mois de salaire (traitement de base) à l'ensemble du personnel communal. Le Maire informe l'assemblée que le trésorier demande une délibération complémentaire pour les agents non-titulaires.

Le conseil municipal :

➤ décide que l'indemnité sera versée aux stagiaires et aux agents non-titulaires dans les mêmes conditions que les fonctionnaires ;

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10 | | 2 |

QUESTIONS DIVERSES

Projet « Classe de découverte »

Madame MARY sollicite l'accord du Conseil municipal pour l'organisation éventuelle d'une classe de découverte « mer » à Quiberon.

Madame Bureau trouve que les élèves de grande section et CP sont trop jeunes pour participer à un voyage de découvertes, Mr Bobin est du même avis que madame Bureau et ajoute qu'il n'est pas d'accord.. Le Maire précise que la demande de madame Mary est financière, on ne nous demande pas de porter un jugement ! l'inspection académique, a ce sujet à son mot à dire, et d'ailleurs 20 familles sont déjà intéressées par ce voyage.

Après étude du dossier, le Maire informe l'assemblée que le montant du séjour de 9 jours environ pour la classe de Grande section/ CP s'élèverait à 3 400 € pour 23 élèves à prévoir sur le budget 2006, soit 30% du montant total. La part de la famille est de 25 % du prix du séjour et le conseil général 45 %.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour financer le projet découverte.

DEVIS INFORMATIQUE POUR L'ECOLE

Le Directeur de l'école sollicite le conseil municipal pour le remplacement du matériel informatique et du photocopieur, des estimations de prix ont été faites :

Matériel informatique et imprimante : 966 +150 € = 1 116 €

Photocopieur : 2700 € environ

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide qu'il n'y a pas d'urgence pour acquérir du nouveau matériel, *Mr Lecuru propose de louer du matériel au lieu de l'acheter. Mr Bordes dit que c'est une bonne idée et cela permet d'avoir toujours du matériel performant.*

BOULES A FACETTES

Mr Bordes informe le conseil municipal qu'il doit rendre une réponse à l'organisme « boules à facettes » concernant la manifestation de 2006. il rappelle que c'est une association de bénévoles et que les aides des communes et communauté d'agglomération leurs servent à louer du matériel auprès des professionnels. Il en coûtera environ 3000 € à la commune de Vauxbuin, si le festival a lieu dans la commune. Lors du conseil municipal du 20 janvier 2005, l'assemblée à l'unanimité c'était prononcée pour. Le Maire sollicite à nouveau le conseil pour l'année 2006.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 6 | 4 | 2 |

EXPO DEVIATION

La déviation de Vignolles sera mise en service dans le courant de l'automne 2005, aussi avant son ouverture à la circulation, le Conseil Général de L'Aisne organise une journée porte ouverte le dimanche 23 octobre prochain.

Cette journée porte ouverte se déroulera de 11 heures à 17 heures. Le conseil général propose aux communes de disposer gracieusement sur ce village d'un espace d'exposition abrité. Sur cet espace, les communes peuvent directement ou avec le concours d'acteurs locaux imaginer la présentation par le biais d'une expo ou sous une autre forme à leur convenance d'un projet ou d'une réalisation de leur choix d'après les thèmes

survivre : mise en valeur du milieu naturel et environnement, impact de la pollution sur la vie quotidienne, culture et patrimoine, développement économique, aménagement urbain.

Le maire a donné son accord de principe pour participer à la manifestation, il propose à l'assemblée les thèmes suivants :

- vues du village
- le circuit des chemins verts
- les différentes associations – photos – textes
- vente de cartes postales par le comité des fêtes
- réalisation d'un panneau RN2 (avec les Vœux des habitants)

le Maire demande au conseil, et surtout à la commission « jeunesse et sport » et la commission « environnement (chemins verts) » d'organiser et de participer à cette manifestation. Une réunion avec les différentes associations et les conseillers, voir les jeunes de 16 à 18 ans, peut être mise en place il est possible aussi de fournir du matériel pour la réalisation de panneaux : ciseaux, colle, papier etc.....

La séance du Conseil municipal est levée à 20 h45 sur la dernière intervention de Mme Bureau qui fait remarquer que la tonte n'est pas faite régulièrement et les massifs de fleurs ne sont pas entretenus. Le Maire signale que l'absence de l'agent employé en Ci-rma, malgré son mi-temps se répercute sur l'entretien des espaces verts. Il précise que le conseil a refusé la création d'un troisième poste d'agent, en sachant que le travail des agents ne se cantonne pas qu'aux espaces verts !! qu'il n'est pas évident de gérer des emplois solidaires, de plus, les réflexions qu'il peut entendre au sujet d'un petit tas d'herbes entreposés au cimetière ou quelques mauvaises herbes ne sont rien à côté du danger de sécurité qui date de plus de 10 ans, comme par exemple le caveau communal qui menaçait de s'écrouler !!

- Les agents n'ont pas que les espaces verts à s'occuper, ils doivent entretenir les bâtiments, réaliser des travaux en régie comme par exemple : l'écoulement des eaux pluviales près de l'église ou l'installation d'un radiateur au presbytère, etc.....

le Maire précise aussi qu'il a participé à une conférence sur l'environnement et qu'il peut garantir que dans quelques années à venir, on pourra tous prendre nos binettes et enlever les herbes à la main, l'eau est polluée par les produits déversés dans les champs à plus de 50% et le désherbant y contribue pour sa part. L'économie de désherbant est avant tout celle de la santé, d'autres moyens existent : les systèmes infrarouge ou la vapeur d'eau ..

